

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2153

présenté par
Mme Elimas

ARTICLE 62

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« Le I entre »

les mots :

« Les dispositions du présent article entrent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.